

Procès-verbal de la fête civique qui a eu lieu au Havre-Marat, pour la plantation d'un nouvel arbre de la liberté, le dernier jour de la 3^e décade du 2^e mois de la 2^e année de la République française, une et indivisible.

Le deuxième jour de la 3^e décade de brumaire, deuxième année de la République française, une et indivisible, au Havre-Marat.

Le conseil général de la commune ayant délibéré, dans la séance du cinq de ce mois, qu'il serait planté solennellement ce jour un nouvel arbre de la liberté, il s'est, à cet effet, assemblé dans la grande salle du palais de justice, lieu ordinaire de ses séances, où se sont réunis les membres de la Société populaire, ceux des différentes autorités constituées, civiles et militaires et autres citoyens et citoyennes de cette commune, invités à cette fête donnée en l'honneur de la liberté.

A midi, le cortège, précédé de tambours et accompagné d'un détachement de la garde nationale en armes, a dirigé sa marche vers la place de la liberté. En tête marchait la Société populaire réunie en masse et précédée de sa bannière, sur laquelle on lisait cette inscription : Société républicaine du Havre de Marat ; suivait immédiatement le conseil général ; deux de ses membres portaient les chênes destinés à être plantés. Ces symboles de la liberté et de la régénération française, ornés de rubans tricolores, étaient accompagnés de différents attributs, tels que le bonnet de la liberté, le drapeau national, la pique et la couronne civique et de quatre médaillons sur chacun desquels était une des inscriptions suivantes : le triomphe de la raison ; l'enfer a vomi les rois ; l'enfer a vomi les prêtres ; guerre éternelle aux tyrans ; le peuple seul est souverain.

Le second groupe était formé par les vieillards et les enfants, espoir de la patrie.

Le troisième groupe était composé par toute la masse respectable des citoyens et citoyennes ; tous les individus utiles de la société étaient indistinctement confondus, quoique caractérisés par leurs marques distinctives ; ainsi on voyait le juge dans son costume et son chapeau à plumes marcher auprès du tisserand et du cordonnier ; le noir Africain, qui ne diffère que par la couleur, marchait à côté du blanc Européen ; dans ce dernier groupe flottaient le pavillon national et celui des Etats-Unis, portés par les marins des deux nations, fraternellement réunis pour célébrer cette fête civique.

Le cortège étant arrivé dans cet ordre sur la place de la Liberté, l'arbre y a été planté. Des chants d'allégresse, des salves d'artillerie, des cris réitérés de : Vive la République ! vive la Montagne ! vive la mémoire de Marat ! ont porté au loin l'effroi dans l'âme des despotes ; des restes impurs de la féodalité et de la royauté ont été livrés aux flammes ; des danses et des baisers fraternels ont terminé cette scène touchante.

Le cortège, après avoir fait le tour de la place, s'est rendu, en chantant l'hymne marseillaise, dans le temple de la Raison : ce vaste édifice pouvait à peine contenir tous les artisans. Le procureur de la commune a prononcé à la tribune au nom du conseil général, le discours suivant :

Les trésors de la Liberté sont donc débarrassés des voiles impurs de l'hypocrisie qui les ont altérés par une rouille de tant de siècles. O Raison, nous t'en rendons grâce, c'est une de tes conquêtes. Ce que nos frères appelaient églises où assemblées des fidèles, et qui n'étaient plus que des sépulcres blanchis, vont devenir enfin ce qu'elles étaient dans l'origine : des assemblées de frères.

On y lira l'ordre du jour, le Bulletin, ce qu'ils appelaient l'évangile ; désormais la statue de la Liberté sera placée dans ce temple national. Son existence impérissable donne des jouissances infinies. Elle faisait les délices des premiers sages.

N'écoutons dorénavant, citoyens, que cette voix fraternelle qui nous crie que tous les partis, qu'une ambition puérite et des préjugés ont jusqu'ici divisés, se coalisent ; marchez tous ensemble au but de la plus sainte politique, qui est la vérité, la propriété, l'égalité et le bonheur commun de tous les hommes.

Fidèles aux lois de la nature, arrivons comme elle à la régénération de l'univers ; rendons-lui la parole, et la parole qui au commencement, a créé des hommes, va recréer ces mêmes hommes, et pour eux

un autre monde ; ils y naîtront tous égaux en droits et par cette égalité originelle seront pour toujours effacées les taches d'une servile naissance.

Mais, après vous avoir entretenu du triomphe de la raison sur le fanatisme, promenons un instant nos regards sur les dangers de la patrie.

Une fraction libéricide enchaînait par ses intrigues criminelles le génie bienfaisant de la Montagne ; par sa fermeté et son civisme, celui-ci l'a terrassé. Aussitôt s'est élevé le colosse majestueux d'une Constitution sublime qui comblera les vœux de toute âme républicaine : nous l'avons accepté, ce chef-d'œuvre de la raison humaine il nous faut le défendre pour jouir des bienfaits inestimables de cette Constitution, nous avons encore des difficultés à vaincre des dangers à braver ; une grande mesure est ordonnée pour terminer le grand procès que le vieux despotisme de l'Europe a suscité à la liberté nationale de la France. Nos ressources sont immenses ; elles sont dans notre constance et dans notre courage ; le combat que les Français vont livrer aux despotes coalisés va décider de leur sort. Des hommes libres qui ont juré de mourir plutôt que de retomber dans la servitude, ont de grands avantages sur leurs ennemis. Allons, citoyens, courons aux armes et ne les quittons qu'après que les plaines qui couvrent nos frontières seront engraisées des corps des satellites des tyrans. Citoyens qui êtes appelés à défendre votre patrie, c'est à vous qu'est réservée la gloire de faire mordre la poussière à nos ennemis ; c'est à vous que la France devra leur expulsion du territoire de la République ; élancez-vous donc sur nos frontières, prouvez aux tyrans coalisés ce que peut la volonté suprême d'une grande nation qui, pour le maintien de la liberté abdiqua la paix et brava la mort.

Jurons de conserver à notre patrie son territoire, ses lois, son gouvernement et sa gloire.

Ostriades, Lacédémonien, resté seul sur le champ de bataille, mais blessé à mort, se relève, et de ses mains défaillantes ayant dressé un trophée écrit de son sang : *Sparte a vaincu*. Quel Français, s'il est digne de la liberté, ne mourrait pas avec joie pour une si belle cause, et, percé de coups, n'écrirait aussi de son sang : mon pays est libre ?

Ce discours a été couvert d'applaudissements ; on en a voté l'impression ; le serment qu'il contient a été répété par tous les assistants et suivi de nouveaux cris de : Vive la République !

Alors plusieurs hymnes patriotiques ont été chantés, la plupart sur l'air chéri des enfants de Marseille, et une musique militaire a fait retentir les airs de ses sons belliqueux.

Cette fête, à laquelle ont présidé la joie, l'allégresse la concorde et la fraternité, a été terminée par des banquets et un bal patriotiques.

Fait et arrêté les an et jour susdits, et ont les membres du conseil général provisoire de la Commune, signé au registre.

Collationné conforme au registre, par moi secrétaire-greffier de ta commune du Havre de Marat, ce 7 frimaire, l'an II de la République française une et indivisible.

Taveau, secrétaire.